

DECISION N°4/2021

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Séance du 6 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 16

votants : 24

ETAIENT PRESENTS : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Anne LEFBVRE, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS.

Date de convocation :
19 mars 2021

Ont donné mandat de voter en leur nom : Guy HARLE D'OPHOVE à Manoëlle MARTIN, Nathalie LEBAS à Manoëlle MARTIN, Denis PYPE à Manoëlle MARTIN, Thibault HUMBERT à Daniel DRAY, Arnaud DUMONTIER à Nicole COLIN, Nicole LADURELLE à Patrice MARCHAND, Daniel DESSE à Jacques RENAUD, Thierry BOCHOT à Yves CHERON.

ABSENTS : Daniel FROMENT, James PASS, Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI.

Assistaient également : Violaine LE ROUX, Chargée de mission au Conseil départemental du Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER, Yves CHERON, secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°5/2021

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 MARS 2021

Séance du 6 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 16

votants : 24

Date de convocation :
19 mars 2021

ETAIENT PRESENTS : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Anne LEFBVRE, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS.

Ont donné mandat de voter en leur nom : Guy HARLE D'OPHOVE à Manoëlle MARTIN, Nathalie LEBAS à Manoëlle MARTIN, Denis PYPE à Manoëlle MARTIN, Thibault HUMBERT à Daniel DRAY, Arnaud DUMONTIER à Nicole COLIN, Nicole LADURELLE à Patrice MARCHAND, Daniel DESSE à Jacques RENAUD, Thierry BOCHOT à Yves CHERON.

ABSENTS : Daniel FROMENT, James PASS, Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI.

Assistaient également : Violaine LE ROUX, Chargée de mission au Conseil départemental du Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 9 mars 2021.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2021.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°6/2021

**ETUDE DES SERIES DE
VEGETATION DE LA
FORET DE CHANTILLY
COMME PISTES
D'ADAPTATION DE LA
GESTION FORESTIERE
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Séance du 6 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est assemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 16

votants : 24

Date de convocation :
19 mars 2021

ETAIENT PRESENTS : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Anne LEFBVRE, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS.

Ont donné mandat de voter en leur nom : Guy HARLE D'OPHOVE à Manoëlle MARTIN, Nathalie LEBAS à Manoëlle MARTIN, Denis PYPE à Manoëlle MARTIN, Thibault HUMBERT à Daniel DRAY, Arnaud DUMONTIER à Nicole COLIN, Nicole LADURELLE à Patrice MARCHAND, Daniel DESSE à Jacques RENAUD, Thierry BOCHOT à Yves CHERON.

ABSENTS : Daniel FROMENT, James PASS, Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI.

Assistaient également : Violaine LE ROUX, Chargée de mission au Conseil départemental du Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional contribue activement aux études et recherches menées par l'Institut de France sur la forêt de Chantilly, en vue d'adapter la forêt au changement climatique, tant sur le plan des essences que des pratiques.

Il précise que le Comité technique formé autour de l'Institut de France propose d'ajouter un volet connaissance de la biodiversité ou plus exactement des différentes séries de végétation de la forêt de Chantilly.

Il rapporte que l'étude aurait pour objectifs :

- de réaliser l'inventaire des végétations et des séries de végétations du massif forestier ;
- d'utiliser la connaissance des séries de végétation comme outil prédictif d'adaptation aux changements climatiques et disposer d'un état de référence de la flore et des végétations et qu'elle comprendrait :
- L'élaboration d'une typologie des séries de végétations ;
- La réalisation d'un recueil bibliographique des végétations forestières et péri-forestières dans les régions de plaine ;
- Des propositions de cartographies des potentialités sériales par grands secteurs du massif ;
- La participation à des échanges avec les autres partenaires du projet.

Il ajoute qu'elle serait réalisée par le Conservatoire botanique national de Bailleul et le Conservatoire botanique national du bassin parisien et qu'elle est évaluée à 33 283 € TTC.

Monsieur MARCHAND propose de solliciter un financement de 20 000 € de l'Etat (DREAL Hauts de France),

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20210406-DECISION62021-AU

et de mobiliser le fonds « expertises environnementales » à hauteur de 13 283 €

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE d'engager l'étude des séries de végétations du massif forestier et de signer les conventions avec les conservatoires botaniques ;
- SOLLICITE la DREAL Hauts-de-France pour un financement à hauteur de 20 000 € ;
- DECIDE de mobiliser le fonds d'intervention « expertises environnementales » pour financer le reste à charge.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°7/2021

**MOBILISATION DU
COTTRI POUR LE
FINANCEMENT A LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE L'AIRE
CANTILIEENNE D'UN
POSTE POUR LE PROJET
DE RECYCLERIE**

Séance du 6 avril 2021

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé au gymnase municipal à Gouvieux, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 28

présents : 16

votants : 24

Date de convocation :
19 mars 2021

ETAIENT PRESENTS : Manoëlle MARTIN, Didier RUMEAU, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Anne LEFBVRE, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Paule LAMOTTE, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS.

Ont donné mandat de voter en leur nom : Guy HARLE D'OPHOVE à Manoëlle MARTIN, Nathalie LEBAS à Manoëlle MARTIN, Denis PYPE à Manoëlle MARTIN, Thibault HUMBERT à Daniel DRAY, Arnaud DUMONTIER à Nicole COLIN, Nicole LADURELLE à Patrice MARCHAND, Daniel DESSE à Jacques RENAUD, Thierry BOCHOT à Yves CHERON.

ABSENTS : Daniel FROMENT, James PASS, Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI.

Assistaient également : Violaine LE ROUX, Chargée de mission au Conseil départemental du Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc.

Monsieur MARCHAND rappelle que, dans le cadre du contrat d'objectif territorial pour la troisième révolution industrielle (COTTRI), différents objectifs contractuels ont été définis en lien avec L'ADEME et les communautés de communes du territoire et qu'en ce qui concerne l'économie circulaire, l'opération identifiée dans le COTTRI est la création d'une recyclerie avec un objectif de valoriser 300 tonnes de déchets / an dès la première année.

Il rapporte que, suite à l'étude de faisabilité réalisée par un prestataire, la Communauté de communes de l'aire cantilienne (CCAC) a maintenant besoin de renforcer son équipe en ingénierie afin de développer le projet (montage de la gouvernance, constitution juridique, montage financier, etc.).

Il explique que, dans le cadre de l'enveloppe attribuée par l'ADEME qui représente un montant forfaitaire de 280 000 €, il est proposé de participer au financement de ce chargé de projet, pour ce qui relève du projet de recyclerie.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-256005638-20210406-DECISION72021-AU

- DECIDE de mobiliser l'enveloppe du COTTRI pour attribuer à la Communauté de communes de l'Aire cantilienne une subvention de 25 000 € pour le financement d'un poste de chargé de mission transition écologique, pour la partie de sa mission qui sera consacrée au montage du projet de recyclerie
- AUTORISE le Président à signer une convention avec la Communauté de communes

Pour copie conforme.

Le Président,



Patrice MARCHAND